

Tarifs 2024 Programmes d'excellence



● Programme d'excellence en biodiversité (PEXBD)	PAGE 2
● Programme d'excellence en gestion des matières résiduelles (GMR Pro)	PAGE 3
● Programme d'excellence en eau potable — Traitement (PEXEP-T)	PAGE 4
● Programme d'excellence en eau potable — Distribution (PEXEP-D)	PAGE 5
● Programme Econ'eau	PAGE 6
● Programme d'excellence en gestion des eaux pluviales (PEXGEP)	PAGE 7
● Programmes d'excellence Station de récupération des ressources en eau — volet stations mécanisées (PEXStaRRE — SM)	PAGE 8
● Programmes d'excellence Station de récupération des ressources en eau — volet étangs aérés (PEXStaRRE — EA)	PAGE 9
● Groupe d'experts en biométhanisation et Groupe d'experts en gestion décentralisée des eaux	PAGE 10

● Programme d'excellence en biodiversité (PEXBD)



Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.
Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).

	Non membres de Réseau Environnement inclut une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés	Tarifs pour les membres de Réseau Environnement		
Population desservie	1 ^{er} programme	1 ^{er} programme	2 ^e programme Rabais de 15 %	3 ^e programme et suivants Rabais de 20 %
Moins de 5 000 habitants	740 \$	420 \$	360 \$	340 \$
5 001 à 10 000 habitants	1 100 \$	780 \$	670 \$	630 \$
10 001 à 25 000 habitants	1 810 \$	1 140 \$	970 \$	920 \$
25 001 à 50 000 habitants	2 600 \$	1 600 \$	1 360 \$	1 280 \$
50 001 à 100 000 habitants	3 780 \$	2 280 \$	1 940 \$	1 830 \$
100 001 à 250 000 habitants	5 370 \$	3 040 \$	2 590 \$	2 440 \$
250 001 habitants et plus	7 810 \$	3 710 \$	3 160 \$	2 970 \$

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1e programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2e et 3e programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

● Programme d'excellence en gestion des matières résiduelles (GMR Pro)

Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.
Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).



	Non membres de Réseau Environnement inclut une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés	Tarifs pour les membres de Réseau Environnement		
Population desservie	1 ^{er} programme	1 ^{er} programme	2 ^e programme Rabais de 15 %	3 ^e programme et suivants Rabais de 20 %
Moins de 5 000 habitants	900 \$	580 \$	500 \$	470 \$
5 001 à 10 000 habitants	1 400 \$	1 080 \$	920 \$	870 \$
10 001 à 25 000 habitants	2 250 \$	1 580 \$	1 350 \$	1 270 \$
25 001 à 50 000 habitants	3 210 \$	2 210 \$	1 880 \$	1 770 \$
50 001 à 100 000 habitants	4 640 \$	3 140 \$	2 670 \$	2 520 \$
100 001 à 250 000 habitants	6 530 \$	4 200 \$	3 570 \$	3 360 \$
250 001 habitants et plus	9 230 \$	5 130 \$	4 370 \$	4 110 \$

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1e programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2e et 3e programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

● Programme d'excellence en eau potable — Traitement (PEXEP-T)



Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.
Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).

	Non membres de Réseau Environnement inclut une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés	Tarifs pour les membres de Réseau Environnement		
Population desservie	1 ^{er} programme	1 ^{er} programme	2 ^e programme Rabais de 15%	3 ^e programme et suivants Rabais de 20%
Moins de 5 000 habitants	1 210 \$	890 \$	760 \$	720 \$
5 001 à 10 000 habitants	1 970 \$	1 650 \$	1 410 \$	1 320 \$
10 001 à 25 000 habitants	3 090 \$	2 420 \$	2 060 \$	1 940 \$
25 001 à 50 000 habitants	4 400 \$	3 400 \$	2 890 \$	2 720 \$
50 001 à 100 000 habitants	6 330 \$	4 830 \$	4 110 \$	3 870 \$
100 001 à 250 000 habitants	8 790 \$	6 460 \$	5 500 \$	5 170 \$
250 001 habitants et plus	11 980 \$	7 880 \$	6 700 \$	6 310 \$
Stations supplémentaires	1650 \$ (prix par station, rabais non applicables)			

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1e programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2e et 3e programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les programmes en eau, lorsqu'une ville compte plusieurs stations (ou réseaux) et qu'elle en inscrit un nombre moindre, le tarif est calculé en fonction de la population desservie par la ou les stations (ou réseaux). / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

● Programme d'excellence en eau potable — Distribution (PEXEP-D)



Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.
Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).

	Non membres de Réseau Environnement inclut une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés	Tarifs pour les membres de Réseau Environnement		
Population desservie	1 ^{er} programme	1 ^{er} programme	2 ^e programme Rabais de 15 %	3 ^e programme et suivants Rabais de 20 %
Moins de 5 000 habitants	1 210 \$	890 \$	760 \$	720 \$
5 001 à 10 000 habitants	1 970 \$	1 650 \$	1 410 \$	1 320 \$
10 001 à 25 000 habitants	3 090 \$	2 420 \$	2 060 \$	1 940 \$
25 001 à 50 000 habitants	4 400 \$	3 400 \$	2 890 \$	2 720 \$
50 001 à 100 000 habitants	6 330 \$	4 830 \$	4 110 \$	3 870 \$
100 001 à 250 000 habitants	8 790 \$	6 460 \$	5 500 \$	5 170 \$
250 001 habitants et plus	11 980 \$	7 880 \$	6 700 \$	6 310 \$
Stations supplémentaires	1650 \$ (prix par station, rabais non applicables)			

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1e programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2e et 3e programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les programmes en eau, lorsqu'une ville compte plusieurs stations (ou réseaux) et qu'elle en inscrit un nombre moindre, le tarif est calculé en fonction de la population desservie par la ou les stations (ou réseaux). / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

● Programme Econ’eau



Voici les tarifs d’adhésion aux programmes d’excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.
Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d’excellence, un rabais s’applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).

	Non membres de Réseau Environnement inclut une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés	Tarifs pour les membres de Réseau Environnement		
Population desservie	1 ^{er} programme	1 ^{er} programme	2 ^e programme Rabais de 15 %	3 ^e programme et suivants Rabais de 20 %
Moins de 5 000 habitants	1 040 \$	720 \$	620 \$	580 \$
5 001 à 10 000 habitants	1 640 \$	1 320 \$	1 130 \$	1 060 \$
10 001 à 25 000 habitants	2 610 \$	1 940 \$	1 650 \$	1 560 \$
25 001 à 50 000 habitants	3 720 \$	2 720 \$	2 320 \$	2 180 \$
50 001 à 100 000 habitants	5 370 \$	3 870 \$	3 290 \$	3 100 \$
100 001 à 250 000 habitants	7 500 \$	5 170 \$	4 400 \$	4 140 \$
250 001 habitants et plus	10 410 \$	6 310 \$	5 370 \$	5 050 \$

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d’excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1e programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2e et 3e programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d’excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d’adhérer en cours d’année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l’année en cours.

● Programme d'excellence en gestion des eaux pluviales (PEXGEP)



Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.
Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous)

	Non membres de Réseau Environnement inclut une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés	Tarifs pour les membres de Réseau Environnement		
Population desservie	1 ^{er} programme	1 ^{er} programme	2 ^e programme Rabais de 15 %	3 ^e programme et suivants Rabais de 20 %
Moins de 5 000 habitants	950 \$	630 \$	540 \$	510 \$
5 001 à 10 000 habitants	1 480 \$	1 160 \$	990 \$	930 \$
10 001 à 25 000 habitants	2 370 \$	1 700 \$	1 450 \$	1 360 \$
25 001 à 50 000 habitants	3 380 \$	2 380 \$	2 030 \$	1 910 \$
50 001 à 100 000 habitants	4 890 \$	3 390 \$	2 890 \$	2 720 \$
100 001 à 250 000 habitants	6 860 \$	4 530 \$	3 860 \$	3 630 \$
250 001 habitants et plus	9 620 \$	5 520 \$	4 700 \$	4 420 \$

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1e programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2e et 3e programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

- Programmes d'excellence Station de récupération des ressources en eau — volet stations mécanisées (PEX StaRRE — SM)



Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).

	Non membres de Réseau Environnement inclut une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés	Tarifs pour les membres de Réseau Environnement		
Population desservie	1 ^{er} programme	1 ^{er} programme	2 ^e programme Rabais de 15 %	3 ^e programme et suivants Rabais de 20 %
Moins de 5 000 habitants	1 210 \$	890 \$	760 \$	720 \$
5 001 à 10 000 habitants	1 970 \$	1 650 \$	1 410 \$	1 320 \$
10 001 à 25 000 habitants	3 090 \$	2 420 \$	2 060 \$	1 940 \$
25 001 à 50 000 habitants	4 400 \$	3 400 \$	2 890 \$	2 720 \$
50 001 à 100 000 habitants	6 330 \$	4 830 \$	4 110 \$	3 870 \$
100 001 à 250 000 habitants	8 790 \$	6 460 \$	5 500 \$	5 170 \$
250 001 habitants et plus	11 980 \$	7 880 \$	6 700 \$	6 310 \$
Stations supplémentaires	1650 \$ (prix par station, rabais non applicables)			

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1^e programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2^e et 3^e programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les programmes en eau, lorsqu'une ville compte plusieurs stations (ou réseaux) et qu'elle en inscrit un nombre moindre, le tarif est calculé en fonction de la population desservie par la ou les stations (ou réseaux). / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

● Programmes d'excellence Station de récupération des ressources en eau
— volet étangs aérés (PEXStaRRE — EA)

Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.
Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).

	Non membres de Réseau Environnement inclut une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés	Tarifs pour les membres de Réseau Environnement		
Population desservie	1 ^{er} programme	1 ^{er} programme	2 ^e programme Rabais de 15 %	3 ^e programme et suivants Rabais de 20 %
Moins de 5 000 habitants	1 080 \$	760 \$	650 \$	610 \$
5 001 à 10 000 habitants	1 730 \$	1 410 \$	1 200 \$	1 130 \$
10 001 à 25 000 habitants	2 730 \$	2 060 \$	1 760 \$	1 650 \$
25 001 à 50 000 habitants	3 890 \$	2 890 \$	2 460 \$	2 320 \$
50 001 à 100 000 habitants	5 610 \$	4 110 \$	3 500 \$	3 290 \$
100 001 à 250 000 habitants	7 830 \$	5 500 \$	4 680 \$	4 400 \$
250 001 habitants et plus	10 800 \$	6 700 \$	5 700 \$	5 360 \$

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1e programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2e et 3e programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les programmes en eau, lorsqu'une ville compte plusieurs stations (ou réseaux) et qu'elle en inscrit un nombre moindre, le tarif est calculé en fonction de la population desservie par la ou les stations (ou réseaux). / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

● **Groupe d’experts en biométhanisation**

Voici les tarifs d’adhésion aux programmes d’excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Capacité	Tarifs
Usine en cours de réalisation ou en attente de mise en opération	390 \$
0 à 30 000 tonnes	650 \$
30 000 tonnes et plus	1 050 \$

● **Groupe d’experts en gestion décentralisée des eaux**

Voici les tarifs d’adhésion aux programmes d’excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Capacité	Tarifs
Petite entreprise (1-10 employés), organisme public, jeunes pousses, étudiant, OBNL, retraité	390 \$
Moyenne entreprise (11-50 employés)	650 \$
Grande entreprise (plus de 50 employés)	1 050 \$

Les taxes sont en sus.
Il est possible d’adhérer en cours d’année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l’année en cours.

